

# Commune de Mours Saint Eusèbe

Département de la DROME

## DÉCISION DU MAIRE N° DEC2024\_42

CONTRAT DE MAINTENANCE

DEFIBRILLATEURS

Le Maire de MOURS SAINT EUSEBE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-22 alinéa 4,  
Vu le Code de la Commande Publique et ses articles L. 2123-1, R. 2122-8,  
Vu la délibération du Conseil Municipal du 26 mai 2020 portant délégation de pouvoir au Maire et notamment la passation des marchés sans formalités préalables,  
Vu la décision, n° DEC2022\_57, portant contrat de maintenance des défibrillateurs avec la société AFORSE,  
Considérant le changement de dénomination de la société AFORSE aujourd'hui dénommée CERTIGO,

### DECIDE

**Article 1 :** De signer un contrat avec la société CERTIGO, situé allée des Chênes, ZAC du Baconnet, 69700 MONTAGNY, un contrat de maintenance des défibrillateurs.

**Article 2 :** Seule la dénomination de la société est modifiée. Les autres termes du contrat restent identiques.

**Article 3 :** La modification de la dénomination de l'entreprise attributaire ne modifie en rien la durée initiale du contrat. Celui-ci débute donc le 25/04/2022 pour une durée de 12 mois, renouvelable trois fois par tacite reconduction pour la même durée, sans pouvoir excéder 4 ans. Le contrat prendra fin au plus tard le 24/04/2026.

**Article 4 :** La Directrice Générale des Services de la Mairie de MOURS SAINT EUSEBE est chargée de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de la Drôme.

**Article 5 :** Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble (1 place de Verdun, 38000 GRENOBLE) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à Mours Saint Eusèbe,  
Le 12 avril 2024,

Le Maire,



Dominique MOMBARD